

Choix des matières en L3/Fac de Strasbourg

Par Lia2, le 22/07/2014 à 10:41

Bonjour tout le monde,

Je rentre en L3 à Strasbourg en septembre, et comme plusieurs personnes, je ne sais absolument pas quelles matières choisir, je suis perdue. (J'ai vu qu'il y avait déjà des post similaires mais ça ne m'a pas vraiment aidé).

Je ne suis pas encore certaine de ce que je souhaiterais faire plus tard, mais le métier de procureur m'intéresse fortement. J'envisage donc l'ENM, ou alors l'ERAGE pour être avocate (soit pénaliste, soit en droit des affaires...)mais je penche plus pour l'ENM.

Alors pour les matières, au S5 je dois en choisir 2 en fondamentales (donc avec TD) et deux sans TD parmi:

- *Droit des biens
- *Droit des sociétés 1
- *Droit international public
- *Droit de la responsabilité administrative
- *Droit des obligations 3
- *Procédure pénale
- *Relations individuelles du travail

Concernant les matières fondamentales, je suis sûre de prendre procédure pénale (j'aime beaucoup le pénal). Pour la 2e matière, j'hésite à prendre Relations individuelles du travail car je trouve que ça à l'air intéressant.

En revanche, concernant les matières sans TD autres que celles que j'ai précédemment choisi en fonda, je ne sais pas du tout lesquelles prendre. Elles ne m'intéressent pas vraiment... Le DIP à l'air assez simple mais ça ne me servira pas pour plus tard..

Je suis juste sûre de ne pas prendre Droit des obligations 3. J'hésite avec l'admin pour rester générale, ou sociétés et droit des biens..

Je pense que droit des biens est une matière qui sert à tout le monde dans n'importe quel domaine..

Pouvez-vous me donner des conseils, expériences... ?

Merci d'avance pour vos réponses. [smile9]

Par **joaquin**, le **22/07/2014** à **10:54**

Bonjour,

Pourquoi ne pas choisir droit des obligations 3 : c'est une matière fondamentale qu'on retrouve aussi bien au concours de l'ENM qu'au CRFPA. Je sais que vous avez du en faire pas mal pour la licence, mais on oublie vite. C'est juste un conseil, vu vos projets d'orientation. Par ailleurs, sachez que si vous réussissez le concours de l'ENM, vous ne serez pas affecté forcément comme procureur à l'issue de votre scolarité à l'ENM. Vous pourrez très bien vous retrouver juge d'instruction, ou juge au tribunal d'instance, ou toute autre fonction de magistrature.

Cordialement
JG

Par **Dragon**, le **22/07/2014** à **13:52**

Bonjour,

Pour se diriger vers l'ENM ou devenir avocat en droit pénal ou en droit des affaires il faut favoriser les matières de droit privé.

En TD Je choisirais : droit des sociétés et droit des obligations
ensuite pour les options : droit des biens et procédure pénale (les TD ne servent pas à grand chose dans cette matière).

Après, rien ne vous empêche de récupérer les cours des autres matières car pour le concours de l'ENM il faut être au point dans la plupart des domaines en droit privé..

Comme on l'a dit plus haut, le droit des obligations est la matière fondamentale du droit privé, ne pas la prendre est un gros risque..

Par **poirelambda**, le **23/07/2014** à **11:11**

Je souhaiterais comme toi m'orienter vers le droit des affaire pour tenter le DJCE si possible ou le barreau. Mes choix de TD sont sociétés et obligations (pour l'instant ^^).

Pour les petites matières je songe à prendre procédure pénale, droit des biens, ensuite relations individuelles du travail et pour la dernière j'hésite entre droit de la responsabilité administrative (le droit public m'intéresse aussi) ou libertés publiques.

Voili voilou :)

Par **Lia2**, le **28/07/2014** à **16:33**

Merci beaucoup pour vos réponses.

Vous pensez vraiment que c'est important le régime du droit des obligations? Ca ne m'intéresse PAS DU TOUT. Effectivement j'ai déjà "mangé" beaucoup de droit des obligations cette année en L2.

Une fille en M2 Sciences criminelles m'a conseillé d'étudier le droit européen durant la L3 et de prendre absolument Procédure pénale en fonda (TD). Pour le reste, elle m'a dit de prendre soit:

- Relations individuelles du travail (c'est une matière qu'on retrouve dans les concours)
- Droit des biens
- Droit international public
- Droit des oblig.

Il m'en reste donc 3 à choisir, une en TD et deux sans TD. Le choix risque d'être dur. Sachant que j'hésite aussi avec le droit des sociétés. (Je suis indécise !!!)

Par **Dragon**, le **28/07/2014** à **17:00**

Bonjour,

le droit civil est indispensable, il faut donc absolument le choisir (obligations et des biens) ; a contrario, je pense que le droit international public n'est pas forcément nécessaire.

Après, il faut tout de même choisir les matières en fonction de ses préférences!

Par **Lia2**, le **29/07/2014** à **09:41**

Merci pour votre avis.

En TD je pense prendre procédure pénale mais pour la 2e matière fonda je dois donc faire un choix entre droit des biens, droit des obligations et relations individuelles du travail.

Quelles matières prendriez-vous en fonda, et quelles matière en option donc sans TD ?

Je pense que tous sont des matières très difficiles sans TD de toute façon... :-(

Par **Dragon**, le **29/07/2014** à **14:00**

Ah bah dans ce cas, je prendrais en fonda droit des obligations et droit des biens ; et

procédure pénale en option (la matière se suit sans TD assez facilement).